



**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE**  
**DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**  
**BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »**

*Sommaire :*

- I. Le cadre général*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*

### **I. Le cadre général**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Les recettes et dépenses d'une commune sont prévues et autorisées par un budget approuvé par le Conseil Municipal. L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux. Le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Le compte administratif 2016 a été voté le 30 mars 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget annexe « immeubles de rapport » a été créé en décembre 2013 aux fins d'enregistrer les opérations relatives à la gestion des immeubles productifs de revenus soumis à TVA.

Il retrace, en recettes, les loyers des baux commerciaux ou professionnels (SIDECM, Manufacture des Tapis, Gourmandises, Pôle Emploi, etc) et, en dépenses, l'entretien de ceux-ci et la construction de nouveaux locaux.

### **II. La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant (fluides, fournitures, charges locatives).

Les recettes de fonctionnement 2016 s'élèvent à 335 633,88 euros, dont 310 629 euros de loyers et remboursement de charges et 25 000 € d'indemnités versées par les assurances (pour le sinistre du restaurant de plage).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 66 702,40 euros et sont constituées par les charges locatives et taxes foncières, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	36 098,68 €	Revenu des immeubles	310 629,29 €
Dépenses financières	12 959,72 €	Recettes exceptionnelles	25 004,59 €
Total dépenses réelles	49 058,40 €	Total recettes réelles	335 633,88 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	17 644 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €
<b>Total général</b>	<b>66 702,40 €</b>	<b>Total général</b>	<b>335 633,88 €</b>

Soit un excédent de 268 931,48 €

### III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le budget annexe « immeubles de rapport » a ainsi enregistré en 2016 les dépenses de frais d'études et travaux de démolition liés à la réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire pour un montant de 69 496,21 € et une somme de 208 326,17 € est reportée sur l'exercice 2017.

Le financement a été assuré par une subvention d'équipement du budget principal à hauteur de 350 000 €, ainsi que par l'autofinancement constitué de l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 à l'investissement pour 143 353,32 €.

Vue d'ensemble :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	243 936,84 €	Mise en réserves	143 353,32 €
Travaux de bâtiments	69 496,21 €	Subventions	350 000,00 €
Remboursement d'emprunts & cautions	138 408,32 €	Emprunt & cautions	268 931,48 €
Frais d'études	2 160,00 €	Emprunt & cautions	7 986,16 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	17 644,00 €
<b>Total général</b>	<b>454 001,37€</b>	<b>Total général</b>	<b>518 983,48 €</b>

Soit un excédent de 64 982,11 €

Etat de la dette : Le capital restant dû de la dette au 31 décembre 2016 sur le budget annexe s'élève à 533 333,36 €, son taux moyen s'élève à 1,56 % et sa durée de vie moyenne est de 2ans.

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 133 333,32 € et le remboursement des intérêts à 12 959,72 €.